

La conservation et la protection de l'environnement marin et de ses ressources au Canada

Pour un pays comme le Canada, qui a le plus long littoral au monde et dont une partie appréciable de l'économie est axée sur les trois océans qui l'entourent - l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique -, il est vital de s'intéresser à l'environnement marin. Le Canada se doit également de maintenir cet environnement en bon état, y compris en favorisant une activité économique écologiquement rationnelle. De nos jours, toutefois, l'environnement marin de la planète et ses ressources sont soumis à des pressions croissantes. Le rétablissement de la santé de nos océans, un objectif d'Action 21, exige un effort international basé sur l'action et la coopération.

Selon le Cadre pour la qualité du milieu marin au Canada: «La qualité de l'environnement marin a une importance locale, régionale, nationale et internationale et elle est essentielle pour le développement durable des ressources marines.»

Sur le plan international, le Canada fait preuve de beaucoup de leadership dans tout ce qui touche l'environnement marin et il s'efforce d'appliquer les recommandations du chapitre 17 d'Action 21, qui porte sur les océans. Le Canada joue, depuis 1985, un rôle actif dans l'élaboration d'une stratégie globale face à la pollution marine d'origine terrestre. Du 6 au 10 juin 1994, à Montréal, le Canada a été l'hôte d'une réunion d'experts sur les *Lignes directrices de Montréal (1985)*, sous les auspices du PNUE, où l'on a préparé les grandes lignes d'un programme d'action visant à prévenir la pollution de l'environnement marin d'origine tellurique.

Étant donné les pressions croissantes qui s'exercent sur l'environnement marin arctique, le Canada est responsable avec la Norvège d'un groupe de travail multinational sur la protection de l'environnement marin arctique (PEMA), dans le cadre de la Stratégie pour l'environnement arctique. Mis sur pied lors de la réunion des ministres qui a eu lieu à Nuuk (Groenland), en 1993, le groupe de travail est chargé de coordonner les programmes nationaux visant à réduire la pollution marine d'origine terrestre (responsabilité du Canada) et d'origine marine (responsabilité de la Norvège). Dans une première étape, le PEMA fera l'inventaire de toutes les grandes sources de pollution de l'environnement marin arctique et déterminera si les instruments juridiques et politiques actuels protègent adéquatement cet environnement.

«La qualité de l'environnement marin a une importance locale, régionale, nationale et internationale et elle est essentielle pour le développement durable des ressources marines.»

En outre, le Canada collabore étroitement avec d'autres nations maritimes pour trouver une solution à la crise environnementale mondiale qui frappe les pêches et qui est causée par la surpêche des ressources de notre «héritage collectif». La crise des pêches dans l'Atlantique ayant agi comme catalyseur, le Canada travaille de concert avec ces pays, par l'entremise de l'ONU, en vue d'élaborer un ensemble pratique et efficace de règles pour la gestion de la pêche hauturière des

stocks chevauchants et des grands migrateurs. L'objectif est de trouver une solution juridiquement contraignante qui permettrait d'appliquer des mesures efficaces de conservation et de gestion, de surveiller et de contrôler la pêche hauturière et de régler les différends au moyen de décisions exécutoires.

Sur la côte du Pacifique, le Canada continue d'exercer des pressions en matière de conservation et d'équité en vertu du Traité sur le saumon du Pacifique, qui a été ratifié par le Canada et les États-Unis en 1985. Depuis que le traité est en vigueur, les interceptions canadiennes de saumons provenant des États-Unis ont diminué régulièrement, alors que les interceptions américaines de saumons provenant du Canada sont montées à des niveaux records, tout particulièrement en Alaska. Les deux pays sont au courant de la situation, mais les progrès réalisés dans l'application du principe d'équité sont minces comparés à ceux réalisés dans la mise en oeuvre de mesures de conservation efficaces. L'application du principe d'équité faciliterait l'établissement de régimes de pêche à long terme et permettrait aux deux pays de réaliser le potentiel de production du saumon du Pacifique.

Le Canada s'emploie à fond, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle nationale, à conserver, à protéger et à restaurer l'environnement marin et ses ressources. Le potentiel des ressources qui constituent notre héritage collectif est énorme. Le défi consiste à réaliser ce potentiel de manière à atteindre les objectifs environnementaux, socio-économiques et en matière de gestion des ressources. 

